



Le Secrétaire Général
51 Avenue Simon Bolivar
75950 PARIS Cedex 19
À

Madame la Directrice Générale
Madame la Cheffe de la sous-direction RH et Dialogue Social
à la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects
11, rue des Deux Communes
93558 MONTREUIL Cedex

Paris, le 10 janvier 2023

Objet : Engagements pris lors du GT aéromaritime envers les agents de la filière aéromaritime.
PJ : **fiches point aéromaritime + PV CTR du 16/06/2022**

Mesdames,

Par ce courrier la CFDT Douane vous alerte sur le non-respect des engagements pris lors du GT aéromaritime envers les agents de la filière aéromaritime.

Vous vous êtes personnellement félicitées des échanges qui se sont tenus au sein de ce GT et avez validé l'ensemble des mesures qui vous ont été présentées lors du Comité Technique de Réseau (CTR) du 08/02/2022 reconvoqué le 16/02/2022. Lors de ce CTR les fiches jointes reprises au point 4 de l'ordre du jour ont été actées en l'état.

A ce stade nous constatons que les mesures reprises dans ces fiches qui ne sont pas en faveur des agents ont été mises en œuvre immédiatement : modification des LDG pour intégrer une durée maximale d'affectation pour les commandants de vedette.

Il a fallu attendre un peu plus de temps pour la création des postes de 2ème second pont et machine, mesure que nous appelions de nos vœux.

Par contre, ce GT Aéromaritime prévoyait la mise en œuvre d'un volet indemnitaire qui devait être mis en place au 1er avril, celui-ci n'a à ce jour toujours pas été mis en application.

Nous vous demandons, madame la Directrice Générale, de respecter les engagements pris en GT et en CTR et de mettre en œuvre ce volet indemnitaire le plus rapidement possible avec un effet rétroactif à la date validée lors du vote, à savoir le 1er avril.

Bien à vous.

Pour la CFDT DOUANE
Le Secrétaire Général
David-Olivier CARON

Fédération CFDT des Finances & Affaires Economiques
51 Avenue Simon Bolivar
75950 Paris Cedex 19